

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION DE
DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE
«MATT ELLIOTT»**

N° 2023 - D - 327

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle «Matt Elliott» passé entre l'association Murailles Music située 25 rue Jean Dedron à Sainte Luce sur Loire et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Le contrat prévoit une représentation du spectacle à la médiathèque l'Alpha, le samedi 21 octobre 2023 à 17h00.

Article 3 – GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 806 € TTC à l'association Murailles Music.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Madame la comptable publique de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 6 NOV. 2023

Reçu en Préfecture
Le : - 6 NOV. 2023
Affiché ou notifié
Le : - 6 NOV. 2023

Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY